



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 juin 2002  
Français  
Original: espagnol

---

## Cinquante-sixième session

Point 120 de l'ordre du jour

### **Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes**

#### **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteur* : M. Santiago Wins (Uruguay)

#### **I. Introduction**

1. Les recommandations précédentes faites par la Cinquième Commission à l'Assemblée générale au titre du point 120 de l'ordre du jour figurent dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/56/651.

2. Pour poursuivre l'examen de la question, la Commission était saisie des documents ci-après :

a) Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies<sup>1</sup>;

b) Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2001 (A/56/66/Add.2);

c) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/56/887).

3. La Cinquième Commission a repris l'examen de la question à ses 54e, 55e et 60e séances, les 13 et 15 mai et le 17 juin 2002. Les déclarations et observations faites au cours de ses débats sur cette question sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/56/SR.54, 55 et 60).

---

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 5 (A/56/5), vol. II.



## II. Examen du projet de résolution A/C.5/56/L.64

4. À la 60e séance, le 17 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes » (A/C.5/56/L.64), qui avait été présenté par le Président et dont la coordination avait été assurée par le représentant de l'Égypte.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/56/L.64 sans le mettre aux voix (voir par. 6).

## III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

### **Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport financier et les états financiers vérifiés pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies<sup>2</sup>, la partie y relative du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>3</sup> et le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour cette période<sup>4</sup>,

1. *Accepte* les états financiers vérifiés des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001<sup>2</sup>;

2. *Fait siennes* les recommandations du Comité des commissaires aux comptes figurant dans son rapport<sup>5</sup>;

3. *Prend note* des observations et souscrit aux recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>3</sup>;

4. *Prend également note* du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 2001<sup>4</sup>;

5. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que le contrôle interne des missions de maintien de la paix soit amélioré, en particulier en ce qui concerne la concordance des comptes bancaires et des activités d'achat;

---

<sup>2</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 5 (A/56/5), vol. II.

<sup>3</sup> A/56/887, par. 11.

<sup>4</sup> A/56/66/Add.2.

<sup>5</sup> A/56/5, vol. II, chap. II.

6. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à l'application intégrale des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires promptement et dans les meilleurs délais.

---